



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19 pour les enfants avec des pathologies associées

Question écrite n° 36033

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité d'étendre la campagne de vaccination actuelle contre la covid-19 aux enfants ayant développé des pathologies associées (ou comorbidités). Elle souhaite connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Pour l'heure, en France et plus largement en Europe, aucun des vaccins disponibles n'a été homologué par l'Agence européenne du médicament (EMA) pour permettre la vaccination des enfants en dessous de l'âge de 16 ans. Seul le vaccin BioNTech-Pfizer, a été homologué par l'EMA pour la classe d'âge des 16-17 ans. Depuis le 26 avril 2021, la vaccination est ouverte aux proches de 16 ans et plus résidant au domicile ou apportant une aide quotidienne aux personnes immunodéprimées. De même, depuis le 6 mai, les mineurs de 16 et 17 ans atteints d'une pathologie à très haut risque de forme grave de la maladie peuvent se faire vacciner en centres de vaccination avec le vaccin Pfizer-BioNTech. Plusieurs études et essais cliniques sont actuellement en cours pour lesquelles il est indispensable que la balance bénéfice-risque soit fermement établie. La vaccination des enfants et notamment de ceux ayant développé des pathologies associées ou atteints de comorbidités mérite une attention particulière. Elle ne pourra cependant être initiée qu'à condition de l'obtention des résultats d'efficacité et de sécurité des vaccins chez l'enfant, et des autorisations de mise sur le marché délivrées par l'EMA.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36033

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 872

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5394